

Carte-grise.org dévoile les nouveaux tarifs des cartes grises pour 2017

Combien devrez-vous payer de plus en 2017 pour votre carte grise ?

Une nouvelle année qui débute est synonyme d'espoir, de renouveau... mais aussi d'augmentation des tarifs.

Cependant, en matière de cartes grises, il y a des subtilités : en fonction de leur région de résidence, les Français ne sont pas tous logés à la même enseigne. Il peut y avoir des hausses de prix (parfois spectaculaires !), des baisses, et même un statut quo.

Certaines augmentations avaient d'ailleurs été officialisées suite à la réforme territoriale qui a fait passer le nombre de régions de 22 à 13 et qui a donc entraîné une uniformisation du cheval fiscal. Mais les automobilistes n'en ont pas forcément été informés car une période transitoire a parfois été mise en place.

Par exemple, en région Bourgogne Franche-Comté, une date limite (le 26 décembre 2016) avait été définie pour profiter de l'ancien tarif de 36 euros. Le nouveau tarif est nettement plus élevé : 51 euros !

En parallèle, il y a un autre problème : confrontés au transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités locales, les présidents de région doivent trouver de nouvelles sources de financement et ils sont contraints de choisir entre la hausse de la taxe d'habitation, de la taxe foncière ou de la taxe grise. C'est pour cette raison notamment que le certificat d'immatriculation passe de 42,45 euros à 49,80 euros en région Centre-Val de Loire.

Mais pour les Français, ces changements sont une source d'incertitude et beaucoup redoutent une mauvaise surprise lors de leur passage en Préfecture.

Pour les aider et simplifier leurs démarches, Carte-grise.org propose un **simulateur gratuit et automatique** avec tous les nouveaux tarifs des cartes grises pour 2017 !

Il suffit de préciser sa démarche (achat véhicule d'occasion, immatriculation véhicule neuf, changement de domicile...), son département et la puissance fiscale du véhicule pour connaître immédiatement le nouveau tarif pour 2017.

En prime, il est possible de réaliser en quelques clics toutes les démarches pour demander sa carte grise en ligne.

Carte-grise.org : connaître en quelques clics le coût de votre carte grise



Entre la baisse du nombre de régions, qui a entraîné une uniformisation du coût du cheval fiscal, et le besoin pour les présidents de région de trouver des sources de financement pour leurs nouvelles compétences, le tarif du certificat d'immatriculation a tendance à flamber.

Mais ce n'est pas le cas partout ! Il y a non seulement de **gros écarts de coûts entre les régions** mais les Français ne sont pas non plus égaux face aux hausses et aux baisses en 2017 par rapport en 2016.

Par exemple, en 2017 :

- le cheval fiscal passe de 36 à 51 € (soit une augmentation de 41%) en Bourgogne-Franche Comté
- il diminue de 2 € en Auvergne pour atteindre 43€ car le taux s'aligne sur celui de Rhône-Alpes
- il augmente de 17% en Centre-Val de Loire puisqu'il est désormais fixé à 49,80 € (au lieu de 42,45 €)

Alors comment peuvent faire les Français pour savoir combien ils devront payer ?

La réponse est simple : il suffit d'aller sur Carte-grise.org !

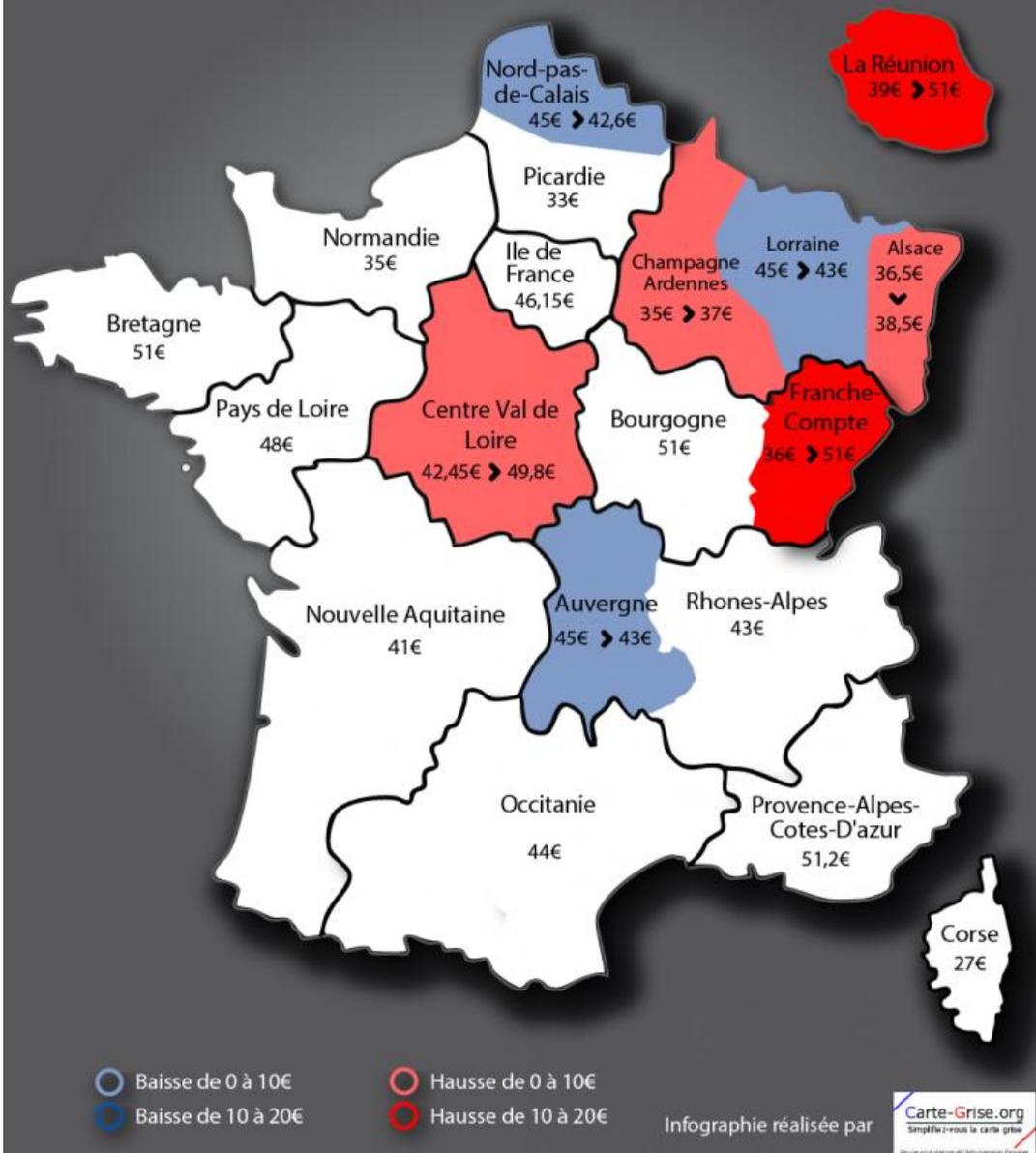
Tous les **nouveaux tarifs des cartes grises pour 2017** sont accessibles en quelques clics grâce à un simulateur gratuit. Il n'y a qu'à saisir son département, la raison de sa démarche et la puissance fiscale du véhicule et hop, le tour est joué.

C'est simple, rapide, et il n'y a même pas besoin de s'inscrire.

Les prix des cartes grises changent !



Carte-Grise.org vous donne le prix de votre carte grise pour 2017



Carte-grise.org : obtenir sa carte grise rapidement

Carte-grise.org ne se contente pas de vous donner le prix de votre carte grise. Sur le site, il est aussi possible d'effectuer en ligne toutes les démarches pour obtenir votre certificat d'immatriculation.

C'est une façon très simple et sans risque de ne plus avoir :

- à poser un jour de congé ou à utiliser un RTT pour se rendre en préfecture (les horaires d'ouverture sont limités)
- à patienter avant de se rendre en préfecture car les journées et les horaires pour téléphoner afin d'obtenir un renseignement sont souvent différents de ceux destinés à l'accueil du public
- à retourner en préfecture en cas d'oubli de document
- à attendre longtemps en préfecture (les files d'attente font parfois plusieurs heures)
- à attendre encore plus longtemps avant d'avoir sa carte grise (toutes les préfectures ne délivrent pas la carte grise immédiatement)
- à rechercher le bon interlocuteur : par exemple, certaines sous-préfectures ne gèrent plus les certificats d'immatriculation
- à prendre des risques en envoyant une demande par courrier (toutes les préfectures n'acceptent pas les demandes à distance et le dossier ne sera pas traité s'il manque un seul document)

A noter que les démarches réalisées sur le site ont exactement la même valeur que si l'automobiliste s'était déplacé auprès d'une préfecture.

En cas de doute sur les démarches à effectuer ou sur les documents à fournir, les Français peuvent contacter le service client via un formulaire ou du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption.